



BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIAL

MOT DU MAIRE

Au Québec, la responsabilité de la protection des personnes et des biens lors d'un sinistre majeur relève d'abord des municipalités. L'objet de ce communiqué est de vous informer que la municipalité de Dixville vient de mettre à jour **LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**, document de préparation de **LA RÉPONSE AUX SINISTRES** qui pourraient survenir sur notre territoire. La réalisation de ce plan fait partie des actions prises par notre conseil municipal dans le but d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens.

Ce Plan a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile. Ce **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE** est le résultat de consultations diverses ainsi que d'une réflexion à l'égard des risques susceptibles de nous affecter.

Je remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à la réalisation du Plan et qui ont accepté une responsabilité dans notre *organisation municipale de la sécurité civile* chargée d'intervenir en cas de besoin.

Nous voulons vous informer sur le contenu de notre PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE. Je vous invite donc à prendre connaissance de ce communiqué d'information.

Malgré toute l'énergie déployée par l'ensemble des intervenants, nous espérons quand même ne jamais devoir faire face à des situations de sinistre majeur.

Réal Ouimette
Maire de la municipalité de Dixville



DÉFINITION D'UN SINISTRE MAJEUR (Loi sur la sécurité civile)



UN SINISTRE MAJEUR :

Un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie.

LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Ce plan est un résultat écrit de la démarche de planification qui décrit **les moyens d'interventions** lors d'un sinistre majeur, pour préserver la vie des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre.

Des personnes ont été mandatées dans **l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)**, afin de coordonner et mettre en oeuvre ces interventions.

Advenant un sinistre, notre Organisation serait soutenue par une Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC), formée des représentants des ministères et organismes gouvernementaux pouvant intervenir lors d'un sinistre.



LES CENTRES D'URGENCE



Des **centres d'urgence** ont été identifiés pour les différents services qui doivent être mis en place lors d'événement grave. Ils sont les suivants :

- La coordination** de l'ensemble de l'événement – Ce serait le bureau municipal.
- La gestion des opérations** ou les services d'urgence sur les lieux du sinistre (police, incendie, ambulances, services publics).
- Les services de communication** pour vous informer et garder le contact avec la population, mais aussi pour transmettre les informations aux médias. Nous avons identifié le bureau municipal.
- Les services aux sinistrés** comme l'inscription des personnes évacuées, l'hébergement et l'alimentation – Ce serait à l'école.

Des centres de substitution sont aussi prévus. Nous avons même pris des ententes avec les municipalités avoisinantes.



L'ALERTE ET LA MOBILISATION



Pour **alerter et mobiliser** tous ces intervenants, une chaîne de communication a été élaborée afin que l'information soit transmise le plus rapidement possible.

Dans le même ordre d'idées, un service de renseignement et d'information des citoyens serait mis en place pour répondre à vos besoins et à vos questions.

S'IL Y AVAIT UN ÉVÉNEMENT MAJEUR À DIXVILLE :

Nous avons prévu que le comptoir d'information soit au bureau municipal ou au centre des services aux sinistrés situé à l'école Sancta Maria de Dixville



Le CMSC c'est le groupe de travail mandaté par la municipalité pour planifier la sécurité civile sur notre territoire. Ce comité est permanent et ses actions sont continues.

L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (L'OMSC)

C'est notre équipe d'intervention
en cas de sinistre majeur.

L'OMSC c'est le groupe des personnes qui a été nommé afin de coordonner et mettre en oeuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.

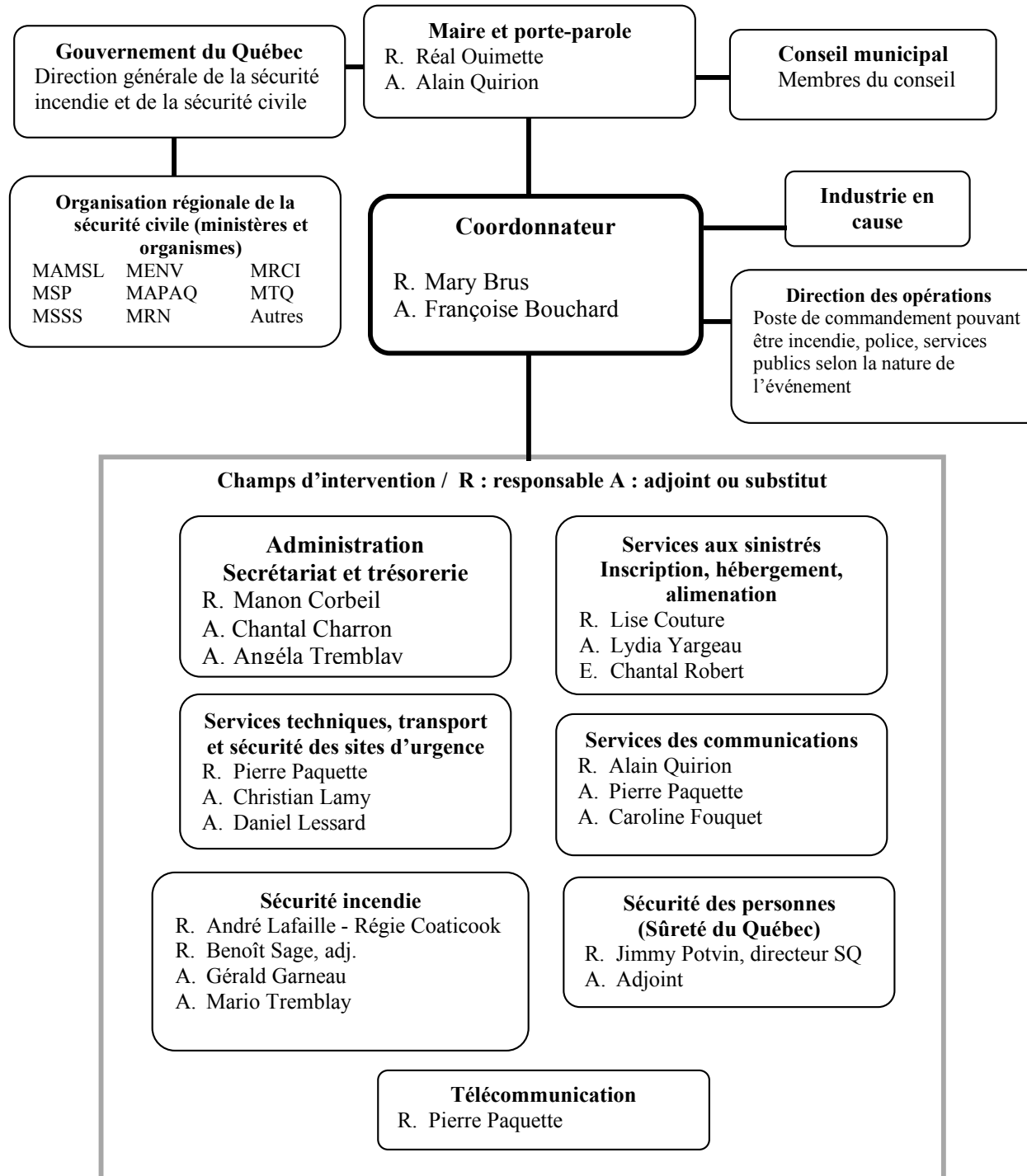
L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE DIXVILLE

Ce sont eux qui agissent, pour préserver la vie des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre.

Les services d'urgence habituels font partie de cette équipe comme le service de police et d'incendie. Mais, lors d'événement majeur, ces services d'urgence ne peuvent pas remplir et coordonner toutes les fonctions. Par exemple, le service de police n'offre pas de service d'hébergement et d'alimentation en cas d'évacuation. Notre plan de sécurité civile devait donc prévoir ce service en cas de besoin. Il en est de même pour d'autres fonctions.

Le tableau à droite vous présente les personnes affectées à cette organisation et la façon dont ils communiquent entre eux. De plus, des équipes de soutien sont affectées aux différents champs d'intervention indiqués.

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE DIXVILLE



AVEZ-VOUS UNE TROUSSE D'URGENCE ?

Pourquoi ne pas préparer sa propre trousse en cas d'urgence ? C'est plutôt désagréable de chercher sa lampe de poche à 2h00 du matin, surtout quand il n'y a pas de piles dedans !

- Lampes de poche (avec piles fraîches et piles de rechange)
- Bougies et allumettes ou briquet
- Radio à piles
- Trousse de premiers soins
- et combien d'autres...

Pour plus de renseignements, des dépliants sur la sécurité civile sont disponibles au bureau municipal. Vous pouvez aussi visiter les sites Internet suivants, et y télécharger des dépliants :

www.msp.gouv.qc.ca/secivile/index.asp
(Sécurité publique du Québec)

www.ocipep.gc.ca/index.asp
(Protection civile du Canada)



Note sur le logo.
Ce symbole est celui de la sécurité civile du Québec.

Partout où vous le verrez, il sera question de la sécurité civile.